

Historique des retraites de base obligatoires en France

1850

Loi créant la Caisse de retraites pour la vieillesse.

1853

Loi unifiant les pensions civiles et militaires des fonctionnaires d'administration centrale.

IIIème République.

1905

Loi sur l'assistance aux vieillards, aux infirmes et aux incurables.

1910

Loi sur les retraites ouvrières et paysannes instituant un système général de pensions de vieillesse ; discrimination entre assurés obligatoires et assurés facultés

1930

Loi sur les "assurances sociales" obligatoires (assurance-maladie, -invalidité, -maternité, -décès, -vieillesse) et les "Régimes spéciaux d'assurance sociale" (agricole ou non).

1935

Décret-loi étendant l'application des lois sur les "assurances sociales" ("assurances sociales agricoles").

14 mars 1941

Décret-loi relatif aux modifications aux pensions de vieillesse du régime général des assurances sociales et à l'allocation aux vieux travailleurs salariés (AVTS)

19 octobre 1945

Ordonnance généralisant l'assurance vieillesse à tous les salariés

22 mai 1946

Loi de ratification des ordonnances de 1945 qui pose, en particulier, le principe d'une généralisation de la Sécurité sociale à l'ensemble de la population, y compris aux non-salariés.

8 juin 1946

Décret réorganisant les Régimes spéciaux.

13 septembre 1946

Loi sur l'application anticipée au 1^{er} janvier 1947 de la loi du 22 mai 1946 en ce qui concerne l'assurance-vieillesse.

IV^e République.

1948

Loi prévoyant la création de quatre régimes de non-salariés : commerçants, artisans, professions libérales et agriculteurs.

1949

Mise en place des régimes des commerçants, artisans, professions libérales.

10 juillet 1952

Mise en place du régime des agriculteurs

Création d'une allocation spéciale pour les vieillards ne relevant d'aucun des régimes de non salariés.

30 juin 1956

Création du Fonds national de solidarité.

La V^e République

1963

Loi instaurant une allocation spéciale du Fonds national de l'emploi (ASFNE) en faveur des travailleurs salariés âgés de 60 ans et plus et faisant l'objet d'un licenciement collectif sans possibilité de reclassement.

21 août 1967

Ordonnances prévoyant notamment la création de trois caisses autonomes de sécurité dont la Caisse nationale d'assurance vieillesse des travailleurs salariés (CNAVTS) et celle de l'ACOSS (Agence Centrale des Organismes de Sécurité sociale).

31 juillet 1968

Loi de ratification des ordonnances de 1967

1971

"Loi Boulin" prévoyant le passage de 120 à 150 trimestres (de 30 à 37,5 ans) de la période d'assurance ouvrant droit à une pension à taux plein, sur la base désormais des dix meilleures (et non plus dix dernières) années de salaire.

3 juillet 1972

Loi alignant les régimes des artisans et commerçants sur les règles en vigueur au sein du régime général.

29 décembre 1973

Décret instaurant la double revalorisation annuelle des pensions.

24 décembre 1974

Loi instaurant la compensation financière entre régimes de retraite.

1^{er} janvier 1978

Généralisation de l'OSSO à toute la population de la France

2 janvier 1978

Loi prévoyant la création du régime des ministres des cultes à compter du 1er janvier 1979.

22 mars 1979

Création de la Commission des comptes de la Sécurité sociale.

1982

Ordonnance fixant l'âge légal de la retraite à 60 ans à partir du 1er avril 1983.

6 janvier 1986

Loi abaissant progressivement l'âge légal de départ des exploitants agricoles de 65 à 60 ans au 1er janvier 1990.

22 juillet 1986

Loi modifiant les conditions d'accès à la retraite des salariés du régime général et assimilés et créant le Fonds de solidarité vieillesse (FSV).

Le temps légal de cotisations pour prétendre à une retraite à taux plein du secteur privé (soumis au régime général) est relevé de 37.5 ans à 40 ans; les syndicats et les employeurs gestionnaires des retraites complémentaires décident de relever progressivement les cotisations.

10 décembre 1995

Sous la pression des syndicats de fonctionnaires, le gouvernement renonce à son projet de réforme de la retraite pour les régimes spéciaux.

22 février 1996

Instauration des lois de financement de la Sécurité sociale (LFSS).

1998

Instauration par la LFSS pour 1999, d'un Fonds de réserve pour les retraites.

21 mars 2000

Discours du Premier ministre, Lionel Jospin, annonçant notamment

- le renforcement du Fonds de réserve pour les retraites et
- la création du Conseil d'orientation des retraites.

10 mai 2000

Décret créant le Conseil d'orientation des retraites (COR).

17 juillet 2001

Loi instituant, au 1er janvier 2002, le Fonds de réserve pour les retraites en établissement public de l'État à caractère administratif.

Février 2002

Avis du Conseil des ministres des Finances de l'Union européenne rappelant le caractère "indispensable" de la poursuite de la réforme du système de retraite.

15-16 mars 2002

Dans les conclusions du Conseil européen de Barcelone figure le souhait que l'âge moyen effectif de cessation de l'activité professionnelle soit retardé dans les pays de l'Union de 5 ans d'ici à 2010.

3 juillet 2002

Points évoqués par le Premier ministre, Jean-Pierre Raffarin, dans sa déclaration de politique générale :

- non remise en cause de la retraite à 60 ans,
- possibilité de prolonger son activité professionnelle pour augmenter ses droits,

Janvier 2003

Extinction progressive à compter de 2003 du congé de fin d'activité, dispositif permettant aux fonctionnaires de partir à la retraite de manière anticipée.

Février 2003

Le Premier ministre, Jean-Pierre Raffarin, lance devant le Conseil économique et social lundi 3 février un débat national sur la réforme des retraites.

Le ministre des Affaires sociales, François Fillon, entame jeudi 6 février une série d'entretiens avec les partenaires sociaux.

Mars 2003

Poursuite du débat sur la réforme des retraites et des réunions du groupe de travail confédéral sur les retraites composé de représentants des syndicats et du patronat ainsi que de conseillers ministériels.

7 mai 2003

Le ministre des Affaires sociales, François Fillon, présente en Conseil des ministres un avant-projet de loi sur les retraites.

28 mai

Le projet de loi est approuvé en Conseil des ministres.

24 juillet

Le projet de loi est adopté par le Parlement, à l'issue de discussions "marathon".

21 août

La loi portant réforme des retraites est promulguée.

30 octobre 2003

Le décret relatif à l'abaissement de l'âge de la retraite pour les assurés ayant commencé à travailler jeunes et eu une longue carrière est promulgué.

26 décembre 2003

Sept décrets d'application concernant les pensions des fonctionnaires sont promulgués.

2007

- Réforme des "régimes spéciaux"
- Les députés réforment leur régime de retraite.